HÔTEL DE VILLE
Avenue de la Libération
33680 Lacanau

Contrat de concession de service

Gestion des multi-accueils de Lacanau

Analyse des offres NEGOCIEES

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Par délibération en date du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure de concession de service et à lancer un avis d'appel public à la concurrence tel que défini à l'article R3126-3 du code de la commande publique, qui conduira à la désignation de l'exploitant des multi-accueils de la ville et de l'océan pour une durée de 5 ans.

Cette procédure se déroule conformément aux dispositions des articles R3121-5 et suivants du code de la commande publique et des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

1. <u>Procédure</u> :

Un avis d'appel à candidature a été publié le 4 janvier 2022 pour une première phase de candidature.

A l'issue de délai de remise des candidatures, fixé au **1er février 2022 à 12h00**, 5 entreprises ont remis leur candidature :
- Association Brins d'Eveil,
- People and Baby,
- 123 Pousse,
- La Maison Bleue,
- Eponyme.

La commission de concession s'est réunie le 2 février 2022 pour procéder à l'ouverture et à l'examen de la complétude des candidatures.
Toutes les candidatures étaient complètes.

La commission de concession s'est à nouveau réunie le 14 février 2020 pour analyser les candidatures. A l'issue de cette analyse, la commission a décidé que tous les candidats pouvaient être admis à présenter une offre.

Les candidats en ont été informés le 15 février 2022 et le délai de remise des offres a été fixé au 11 mars 2022 à 12h00. A l'issue de ce délai, 3 entreprises ont remis une offre :
- Association Brins d'Eveil,
- People and Baby,
- Eponyme.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 12 avril 2022 et a décidé d'entamer une négociation avec les différents candidats.
Aussi, des questions écrites leur ont été adressées durant la première quinzaine de mai.
Les candidats ont ensuite été auditionnés le 7 juin 2022.
A la suite de cette audition, ils ont été invités à remettre leur offre finale le 10 juin 2022.

2. <u>Pièces de l'offre</u> :

L'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- l'offre financière détaillée,
- le projet de contrat valant cahier des charges de la concession et ses annexes,
- un mémoire technique qui sera annexé au contrat précisant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du présent contrat. Ce document comprendra

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

toutes les justifications, observations et indications du candidat concernant l'exécution de la prestation et les moyens qui seront utilisés.
- Une note détaillée sur les assurances que le candidat souscrira pour l'exécution du contrat.

Fonctionnement de l'établissement :

- Un projet d'établissement détaillant les modalités d'accueil des familles, le projet éducatif ;
- Un projet de règlement de fonctionnement, conforme à la circulaire du conseil départemental et détaillant les actions proposées pour développer la participation des familles à la vie de l'établissement ;
- Une note détaillant les actions proposées pour développer la fréquentation de la structure.

Gestion du service :

- Une note méthodologique présentant les moyens humains dédiés au service comprenant à minima un organigramme détaillé et commenté du personnel et une description des rôles et mission de chaque personne ;
- L'organisation des ressources humaines, des remplacements en cas d'absentéisme ou départ et les mesures mises en œuvre pour assurer la continuité du service public ;
- Présentation de l'interlocuteur privilégié de la commune et son CV ;
- Une note détaillée présentation l'organisation du temps de travail, la gestion des carrières, les actions de formation ;
- Une note détaillant l'organisation de la reprise du personnel ;
- Une note détaillée présentant la politique sociale du candidat, avantages accordés aux salariés ;
- Une note détaillant l'organisation du multi-accueil, les conditions d'ouverture ;
- Une note détaillée sur les activités annexes qu'il envisage de développer dans le cadre du contrat (activité proposée, horaires, quantité, modalités de mise en œuvre ;

Gestion patrimoniale de l'établissement :
- Une note détaillant le plan de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements ;
- Une note détaillant les procédures envisagées pour l'organisation des dispositifs sécurité et santé ;

Eléments financiers du contrat :
- Un plan prévisionnel des investissements par an sur la durée de la délégation et provision pour réparations courantes ; le détail des amortissements correspondants, le détail des charges financières y afférentes ;
- Un bilan et flux financiers prévisionnels par an sur la durée de la délégation ;
- Un compte d'exploitation prévisionnel par an sur la durée de la délégation ;
- Le détail des effectifs par catégorie de personnel et coûts de la masse salariale associée.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

3. Jugement des offres

Conformément aux articles R3124-4 du Code de la commande publique, les offres seront analysées au regard des critères pondérés indiqués ci-dessous. Le choix de l'attributaire sera fondé sur l'offre la plus avantageuse.

Critère 1 : Qualité de la gestion du service (pondération 20%) apprécié au regard des sous-critères suivants :

Sous-critères	Document servant au jugement
L'organisation mise en place par le candidat afin d'assurer la gestion du service conformément aux prescriptions du projet de convention (Noté sur 10 points)	Note méthodologique portant sur l'organisation des ressources humaines de l'établissement, et sur la mise en œuvre de la continuité du service public
La performance des actions proposées en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficultés et précisant le nombre d'heures d'insertion réservé à un public en insertion sur la durée du contrat (Noté sur 6 points)	Une note présentant le programme d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficultés et précisant le nombre d'heures d'insertion réservé à un public en insertion sur la durée du contrat. - note détaillant les mesures que le candidat se propose d'adopter pour assurer l'égalité homme / femme, lors de l'exécution du contrat.
Performance de la gestion du bâtiment (Noté sur 4 points)	Une note détaillant les actions proposées en faveur de la protection de l'environnement, déclinées tant pour les missions liées à la gestion du service, le fonctionnement de la crèche, la gestion patrimoniale de l'établissement.

Critère 2 : Qualité du service public (pondération 30%) apprécié au regard des sous-critères suivants :

Sous-critères	Documents servant au jugement
La qualité du projet d'établissement (noté sur 10 points)	Un projet d'établissement détaillant les modalités d'accueil des familles, le projet éducatif, les procédures proposées pour intégrer l'établissement dans l'environnement local et développer des relations avec différents partenaires (associations, ville, institutions)
La qualité du règlement de fonctionnement (noté sur 10 points)	Un projet de règlement de fonctionnement, conforme à la circulaire

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

	du conseil départemental et détaillant les actions proposées pour développer la participation des familles à la vie de l'établissement
Les actions proposées pour développer la fréquentation de la structure (taux de présentéisme financier et physique) (noté sur 10 points)	Une note détaillant les actions proposées pour développer la fréquentation de la structure.

<u>Critère 3 : Valeur financière de l'offre (pondération 50%)</u>

Sous-critère	**Document servant au jugement**
Les conditions financières proposées au regard des comptes prévisionnels d'exploitation sur toute la durée de la concession	Bilan et flux financiers prévisionnels par an sur la durée de la délégation Compte d'exploitation prévisionnel par an sur la durée de la délégation pour chaque alternative (base et variantes) Détail des effectifs par catégorie de personnel et coûts de la masse salariale associée.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

4. **Analyse des offres :**

Critère 1 : Qualité de la gestion du service (pondération 20%)

Sous-critère 1 - L'organisation mise en place par le candidat afin d'assurer la gestion du service conformément aux prescriptions du projet de convention / 10 points :

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Page 30 mémoire technique Coordinatrice dédiée aux établissements avec des missions spécifiques. Un pôle administration et gestion. Un pôle d'expertise pédagogique et de formation. Un pôle d'expertise hygiène et de restauration. Temps d'intervention de psychologues. Savoir-faire / Savoir-être. Pour la ville (avec variante/cuisine) : - Une directrice - infirmière dont 0,50 ETP en temps de section - Une éducatrice de jeunes enfants (continuité de direction – 1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Psychomotricien (0,20 ETP) - Agents petite enfance (3,5 ETP) - Diététicienne et cuisinière (1 ETP) - Agent technique (1ETP) - Un référent santé et inclusion (1h30/mois) - Un psychologue (3h/mois) - Médecin conseil (à la demande) 7,2 ETP auprès d'enfants – 9,95 ETP au total Pour l'océan (avec variante/cuisine) :	Pour la ville *(p.6 pièce 3.2.) :* - Une directrice infirmière (1 ETP) - 1 EJE (1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Agents petite enfance (3,5 ETP) - Cuisinier (1 ETP) - Agent de service intérieur (1 ETP) Total : 9,5 ETP dont 6,5 ETP auprès des enfants Pour l'océan : - Une directrice EJE (1 ETP) - 1 EJE (1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Agents petite enfance (4 ETP) - Agent de service intérieur (1 ETP) Total : 9 ETP dont 7 ETP auprès de enfants Vacations pour assurer un suivi médical et psychologique des enfants : - Pédiatre (3h/mois dans chaque structure), - Psychologue (3h/mois dans chaque structure), - Psychomotricien (14h/mois dans chaque structure).	*Page 84 du document* Pour la ville : - Une directrice infirmière puéricultrice (1 ETP) - 1 EJE – continuité de direction (1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Accompagnatrices petite enfance (3,5 ETP) - Contrat d'apprentissage (1ETP) - Cuisinière / diététicienne (1 ETP) - Agent entretien – restauration (1 ETP) Total : 10 ETP dont 6,50 ETP auprès des enfants Pour l'océan : - Une directrice – EJE (1 ETP) - 1 EJE – continuité de direction (1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Accompagnatrices petite enfance (4 ETP) - Contrat d'apprentissage (1ETP) - Agent polyvalent – entretien et réchauffage repas (1 ETP) Total : 10 ETP dont 7 ETP auprès de enfants Prévoit l'intervention d'un psychomotricien mais sans préciser une quotité horaire.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

- Une directrice - EJE dont 0,50 ETP en temps de section - Une éducatrice de jeunes enfants (continuité de direction – 1 ETP) - Auxiliaires de puériculture (2 ETP) - Psychomotricien (0,20 ETP) - Agents petite enfance (4 ETP) - Agent technique (1ETP) - Un agent polyvalent mutualisé sur les 2 établissements. (0,5 ETP : 0,25 ville – 0,25 océan) - Un référent santé et inclusion (1h30/mois) - Un psychologue (3h/mois) - Médecin conseil (à la demande) 7,7 ETP auprès d'enfants – 9,45 ETP au total Continuité de service : - Dialogue et concertation avec équipe, - Comité de pilotage avec la commune, - Comité de crèche avec les familles, - Partenariat avec des structures pouvant fournir du personnel complémentaire. - Réseau : liens entre structure d'accueil. - Plan d'actions en cas d'absence au sein d'une structure **(p. 49)** - En cas de grève, équipes secours, mutualisation du service, plan d'actions **(p.51)** Description des modalités de recrutement. Mesures en faveur de la formation du personnel. Retroplanning détaillant les modalités de reprise du personnel.	Description précise des éléments et de la procédure de reprise du personnel. Continuité du service : - Pool de volants (100 agents mobilisables), - Recours à l'intérim qu'en cas d'extrême urgence, - Equipe d'autres structures peut être sollicitée ponctuellement, - Plan de remplacement, - Agir en amont sur l'absentéisme du personnel : analyse des causes - Plan d'actions et leviers contre l'absentéisme Equipe support. Mesures en faveur de la formation du personnel. Mesures favorisant la cohésion d'équipe. Description précise des modalités de recrutement (priorité à l'emploi local, partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi et les écoles, …)	Intervenants extérieurs : médecin (10h/an), psychologue sociale / du travail (6h/an), psychologue clinicien spécialisé dans la petite enfance (22h/an), intervenants culturels et artistiques (1500 €/an). Equipe support. Dispositif qualité (référentiel) : jeunes pousses. Continuité du service : - Provision d'un budget permettant de recruter des CDD - Heures supplémentaires - CVthèque de professionnels - Protocole de gestion de crise - En cas de grève, remplacement des agents grévistes par du personnel d'autres structures. Les grandes lignes mais pas énormément de détail. Description des modalités de recrutement. Organisation de journées d'intégration inter-structures. Formations socles.
9 (plus de présence auprès des enfants)	**8**	**7**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Critère 1 : Qualité de la gestion du service (pondération 20%) :

Sous-critère 1 - L'organisation mise en place par le candidat afin d'assurer la gestion du service conformément aux prescriptions du projet de convention / 10 points : **NEGOCIATION**

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	*Pas de changement*	*Pas de changement*
9	8	7

Sous-critère 2 - La performance des actions proposées en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficultés et précisant le nombre d'heures d'insertion réservé à un public en insertion sur la durée du contrat / 6 points :

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Réalisation d'actions autour de l'économie sociale et solidaire *(page 5 mémoire technique)* *Page 108 mémoire technique :* Travaille avec plusieurs associations d'insertion. Sur le Médoc, projet en lien avec la CAF, le conseil départemental, Pôle emploi, la MSA et le PNR. Au sein de la structure, le candidat précise qu'au vu de la liste du personnel transmise, il ne prévoit pas d'embauche supplémentaire qui pourrait répondre à la clause d'insertion. Sur le projet variante/cuisine, seul le poste d'agent polyvalent sera en supplément : possibilité d'embauche via un contrat aidé.	*Page 43 Mémoire technique* Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours d'intégration sur mesure Partenariat pole emploi, ils développent la méthode de recrutement par stimulation, validée par défenseur des droits.	*Page 97 du document.* Partenariat avec les agences locales de l'emploi et les dispositifs d'aide à l'emploi. Détaille les différents dispositifs auxquels il pourra faire appel en faveur de l'insertion mais indique que tous les postes étant pourvus, cela sera complexe de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'insertion sociale. Cependant, en cas d'absence du personnel, ils peuvent faire appel à des remplacements via des sociétés d'insertion comme Eureka. Propose la mise en place de 2 ETP de professionnels de la petite enfance grâce à 2 postes d'alternants en formation de CAP AEPE sur chaque multi-accueil.
5	4	5

Sous-critère 2 - La performance des actions proposées en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficultés et précisant le nombre d'heures d'insertion réservé à un public en insertion sur la durée du contrat / 6 points : **NEGOCIATION**

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	*Pas de changement*	*Pas de changement*
5	4	5

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Sous-critère 3 - Performance de la gestion du bâtiment (Noté sur 4 points) :

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Page 94 du mémoire technique Souscription de contrats avec des prestataires pour l'entretien et la maintenance du bâtiment. Renouvellement d'équipements de fonctionnement et mobiliers complémentaires : 19 479 € à la ville ***(p. 10 note financière ville)*** et 5016 € à l'océan ***(p.10 note financière océan).***	Direction technique qui coordonne l'ensemble des actions. Mise en place d'un outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur. Liste de 25 entreprises partenaires pour les intervenants externes. Prévoit de réaliser les investissements en 2023 avec un amortissement sur la durée du contrat : Pour la ville, 49 927 **€** ***(page 4 Mémoire technique – Eléments financiers)*** Pour l'océan, 15 400 €	***Page 134 du document.*** Un chargé de maintenance : maintenance curative, maintenance préventive, relations fournisseurs / prestataires, coordination des demandes, création d'aménagements innovants, entretien des espaces verts. Souscription de contrats annuels de maintenance. 20 046 € sur la durée du contrat sont prévus pour « l'entretien sur biens mobiliers » et « l'entretien sur biens immobiliers ». Maintenance préventive contractualisée : 2 920 € annuels pour le MA de l'océan et 3 210 € pour le MA de la ville. Budget annuel dédié à l'achat et au renouvellement du petit équipement : 2 300 € par an et par établissement.
4	4	4

Sous-critère 3 - Performance de la gestion du bâtiment (Noté sur 4 points) : **NEGOCIATION**

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	***Pas de changement***	***Pas de changement***
4	4	4

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Critère 2 : Qualité du service public (pondération 30%)

Sous-critère 1 – La qualité du projet d'établissement / 10 points :

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Valeurs : L'accueil personnalisé, le respect et la bienveillance, l'autonomie et la socialisation, l'éveil et l'ouverture sur le monde. S'inspirent de différents courants pédagogiques **Objectifs :** favoriser l'autonomie et la créativité, explorer environnement immédiat et naturel, relation individualisée, respect rythme Analyse régulière des pratiques. Parents participatifs et décisionnaires dans les instances. Diverses formations proposées aux équipes (langage accompagné) + entre directrices (2h/mois) + entre continuités et relais de direction (2h/mois) + en équipe (2h/mois) –*sans la directrice* Questionnaires de satisfaction Passerelles avec écoles et ALSH	**Valeurs** : La bienveillance, constance, empathie S'inspirent de différents courants pédagogiques **Objectifs :** Sensibiliser à la nature, communiquer de manière positive, accompagner les émotions, impulser l'ouverture sur le monde (nourrir l'imaginaire) ; Communication non verbale (langage accompagné) + ateliers langue étrangère (anglais) Formations équipes minima 2 jours par an + 2 journées pédagogiques ***page 25 gestion service*** Charte de la bienveillance Partenariats avec services municipaux et communautaires, associatifs, maison de retraite Rencontres interprofessionnelles crèches /RAM ; Passerelles avec les écoles Enquêtes de satisfaction	**Valeurs** : Education respectueuse, co-éducation ; pédagogie humaniste basée sur la confiance et l'empathie. S'inspirent de différents courants pédagogiques **Objectifs :** relation individualisée ; recherche autonomie ; vivre ensemble ; contact avec la nature ; renforcer les compétences et les liens avec les parents ; rythme individualisé Démarche zéro plastique 2 % du budget de la masse salariale à la formation continue (3 journées/an dont journée péda) ***page 106*** Favoriser l'apprentissage de la langue étrangère des enfants accueillis Passerelles avec écoles et ALSH
10	***9***	***9***

Les projets d'établissement sont conformes.
L'association Brins d'Eveil détaille davantage les mesures proposées en matière de formation et met l'accent sur l'analyse régulière des pratiques professionnelles.
People and Baby propose des ateliers en anglais.
Eponyme met en avant la démarche zéro plastique et l'apprentissage des langues étrangères. Dans leur offre mauvais copier/coller nom de commune (Taillan Médoc) ***page 4***

Critère 2 : Qualité du service public (pondération 30%) :

Sous-critère 1 – La qualité du projet d'établissement / 10 points : **NEGOCIATION**

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	***Pas de changement***	***Pas de changement***
10	***9***	***9***

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Sous-critère 2 – La qualité du règlement de fonctionnement / 10 points :

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Réduction des périodes de fermeture annuelle (4 semaines) ***page 15 rglt ville*** – ouvert du lundi au vendredi sauf jours fériés de 7h30 à 18h30. Encadrement : un adulte pour 5 enfants n'ayant pas encore acquis la marche (section des bébés) ; un adulte pour 8 enfants ayant acquis la marche (section des moyens et grands) ; un adulte pour 6 enfants d'âges mélangés. Période d'adaptation est facturée Toute demi-heure commencée est due. Résiliation de contrat = 1 mois avant fin de contrat souhaité Délais de prévenance absences parents (1 mois avant) Participation des parents : élection d'un parent titulaire et d'un parent suppléant en tant que délégué de l'ensemble des familles. Parent délégué dispose d'un siège au sein de l'AG de l'association. Conseil de crèche 2 fois par an. Divers modes de communication : padlet, boite à idée, adresse mail dédiée… Café des parents, actions parentalité. **Repas élaboré sur place crèche LV (bio, circuits courts et saisonnalité) + liaison chaude crèche les pieds dans l'eau** Adhésion annuelle à l'association de 50 € pour les familles contractualisées (sinon 15 € : accueils occasionnels).	Mêmes périodes de fermeture LV et LO : 3 semaines en aout, 2 semaines noël, 2 journées pédagogiques ***page 79 Mémoire tech*** - ouvert du lundi au vendredi sauf jours fériés de 7h30 à 18h30 Encadrement : un adulte pour 5 enfants n'ayant pas encore acquis la marche (section des bébés) ; un adulte pour 8 enfants ayant acquis la marche (section des moyens et grands) ; un adulte pour 6 enfants d'âges mélangés. ***Page 6 annexe*** Période d'adaptation est facturée Toute demi-heure commencée est due. L'exclusion temporaire ou la radiation définitive de l'enfant peut être prononcée si absence prolongée non motivée (supérieure à 3 jours) ***page 52 annexe RIF 2022*** Café et gouters des parents conférences. **50% produits bio (label crèche bio). LV livraison par API de denrées brutes. Livraison repas en liaison froide par API à LO.**	Encadrement : 1 professionnelle pour 6 enfants de tout âge Délais de prévenance absences parents (40 jours à l'avance) Résiliation de contrat = 60 jours avant fin de contrat souhaité Période d'adaptation est facturée La directrice LV (infirmière) sera référente santé sur les deux structures ***page 84*** Espace pour les parents. Cafés et gouters, conférences, réunions. Actions parentalité **Les repas et goûters composés à plus de 80% de produits bios (cuisinés au multi-accueil municipal et livrés en liaison froide au multi-accueil « les pieds dans l'eau ») pour une consommation à J+1.**
9	***5***	***7***

Sous-critère 2 – La qualité du règlement de fonctionnement / 10 points : **NEGOCIATION**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	Changement des périodes de fermeture non identiques à LV. Erreur faite lors 1ère proposition.	Pas de changement
9	7	7

Sous-critère 3 – Les actions proposées pour développer la fréquentation de la structure (taux de présentéisme financier et physique) / 10 points

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Actions mises en place : ***pages 27/28 mémoire technique*** - Adaptation du règlement de fonctionnement, - Sensibilisation des parents au respect de leur contrat et aux impacts financiers, - Adapter des temps d'accueil aux besoins et faire plusieurs contrats d'accueil, - Proposer des temps occasionnels, - Pas de limitation dans la prise de congés par les parents - Collaborer avec le RAM pour proposer d'accueillir les enfants pendant les congés des assistantes maternelles…	***p.87 mémoire technique 3.1.*** - Sensibilisation des familles en les incitant à prévenir en cas d'absence connue, - Constitution d'une liste d'attente pour encourager l'accueil occasionnel, - Promotion des établissements d'accueil auprès des administrés, - Partenariat avec le Ministère du travail, - Optimiser la gestion des structures : installation d'une badgeuse.	***Page 75*** -éviter la vacance de place entre arrivée et le départ d'une famille -sensibilisation des familles au respect du contrat d'accueil -connaissance anticipée des absences des enfants pour proposition accueil à d'autres familles -constitution liste d'attente pour accueil occasionnel -sensibilisation des équipes qui doivent proposer accueil occasionnel dès qu'une absence est connue. -statistiques mensuelles extraites logiciel ABELIUM et si besoin accompagnement par service GESTION d'éponyme pour optimisation taux présentéisme.
9	7	8

Actions proposées par Brins d'Eveil paraissent plus concrètes et réalistes que celles proposées People and Baby.

Sous-critère 3 – Les actions proposées pour développer la fréquentation de la structure (taux de présentéisme financier et physique) / 10 points : **NEGOCIATION**

Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
9	7	8

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Critère 3 : Valeur financière de l'offre (pondération 50%)

Voir tableau annexé.

Analyse faite avec la proposition variante de Brins d'Eveil.

Il est proposé à la commission de noter ce critère de la façon suivante :
- 25 points attribués pour le montant de la contribution de la ville proposée sur la durée totale du contrat et pour les 2 établissements,
- 25 points attribués pour la cohérence de l'offre.

Participation ville /25 :

	Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Coût DSP	2 100 007,42 €	1 691 725,00 €	1 997 878,00 €
Coût avec CTG déduite	1 452 007,42 €	1 043 725,00 €	1 349 878,00 €
Note	**17,97**	**25**	**19,33**

Participation ville /25 : **NEGOCIATION**

	Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Coût DSP	1 832 899.00 €	2 014 670.00 €	1 992 238.00 €
Coût avec CTG déduite	1 184 899.00 €	1 366 670.00 €	1 344 238.00 €
Note	**25**	**22,74**	**23**

Cohérence de l'offre /25 :

Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Masse salariale bien estimée. Brins d'Eveil sous-estime le montant des recettes (PSU, participation familles) Production repas à la ville pour les 2 structures et liaison chaude pour LO.	Le montant de la masse salariale semble sous-estimé. Les dépenses et recettes n'évoluent pas pendant toute la durée du contrat. Le montant des achats prévus sur l'océan semble important. Livraison de denrées brutes à LV par API et liaison froide à LO par API. Pas de mutualisation.	Le montant de la masse salariale semble présenter certaines incohérences. Erreur dans le montant de la PSU annoncé (5,98 au lieu de 5,89). Le montant des achats prévus semble important. Frais de siège les plus élevés. Production des repas à la ville pour les 2 structures et liaison froide pour consommation à J+1 à LO.
18	**10**	**15**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Cohérence de l'offre /25 : **NEGOCIATION**

Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Nouvelle estimation du montant des recettes (PSU, participation familles) avec évolution du montant de la PSU pendant toute la durée du contrat. Offre faite en euros courants avec inflation de 1,5 %	Nouvelle estimation du montant de la masse salariale. Les salaires bruts ont été indexés à 1% et les charges à 3%. Prévoit une indexation annuelle du tarif PSU de 0,8 %.	Maintien d'une PSU à 5,98 avec taux augmentation annuel de 1,5%. Le montant des achats prévus semble important. Frais de siège les plus élevés. Nouvelle proposition de préparation des repas en liaison chaude.
23	**23**	**20**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

NOTE FINALE AVANT NEGOCATION :

	Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Critère 1 - Qualité de la gestion du service (20 %)	**18**	**12**	**16**
Sous-critère 1 - Organisation /10	9	8	7
Sous-critère 2 - Insertion professionnelle /6	5	4	5
Sous-critère 3 - Performance gestion bâtiment /4	4	4	4

Critère 2 - Qualité du SP (30 %)	**28**	**21**	**24**
Sous-critère 1 - Qualité du projet d'établissement /10	10	9	9
Sous-critère 2 - Qualité du règlement de fonctionnement /10	9	5	7
Sous-critère 3 - Actions proposées dvpt fréquentation structure /10	9	7	8

Critère 3 - Valeur financière de l'offre (50 %)	**35,97**	**35**	**34,33**
Participation ville demandée	17,97	25	19,33
Cohérence de l'offre	18	10	15

TOTAL	**81,97**	**72**	**74.33**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

NOTE FINALE APRES NEGOCIATION :

	Association Brins d'Eveil	People and Baby	Eponyme
Critère 1 - Qualité de la gestion du service (20 %)	**18**	**16**	**16**
Sous-critère 1 - Organisation /10	9	8	7
Sous-critère 2 - Insertion professionnelle /6	5	4	5
Sous-critère 3 - Performance gestion bâtiment /4	4	4	4

Critère 2 - Qualité du SP (30 %)	**28**	**23**	**24**
Sous-critère 1 - Qualité du projet d'établissement /10	10	9	9
Sous-critère 2 - Qualité du règlement de fonctionnement /10	9	7	7
Sous-critère 3 - Actions proposées dvpt fréquentation structure /10	9	7	8

Critère 3 - Valeur financière de l'offre (50 %)	**47**	**44,74**	**43**
Participation ville demandée	25	22,74	23
Cohérence de l'offre	22	22	20

TOTAL	**93**	**83,74**	**83**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20220707-DL04072022-11-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022